

○ LEURO1305

Introduction au droit de l'Union européenne

Les étudiants de BAC3 DROIT inscrits à la mineure EURO et qui ont déjà suivi dans leur majeure en BAC2 DROIT le cours LDRO11226 "Droit de l'UE" s'inscriront au cours LEURO1304 "Diversité des

MINEURO - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

--

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure est d'abord conçue comme une mineure d'ouverture. Toutefois, les étudiants ayant suivi la mineure en études européennes pourront accéder sans prérequis au master 120 en études européennes (EURO2M) organisé par l'école d'études européennes de l'UCLouvain.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité	SSH/ESPO/EURO
Entité de la structure	Ecole interfacultaire en études européennes (EURO)
Dénomination	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Faculté	Secteur des sciences humaines (SSH)
Secteur	EURO
Sigle	Place des Doyens 1 - bte L2.01.03
Adresse de l'entité	1348 Louvain-la-Neuve
	Tél: +32 (0) 10 47 85 50
Site web	http://www.uclouvain.be/euro
Responsable académique du programme:	Tom Delreux
Personne(s) de contact	
	• Secrétariat administratif: Beata Dunaj

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

- **Responsable académique:** prof. Tom Delreux
- **Informations pratiques:** Beata Dunaj (beata.dunaj@uclouvain.be), Place des Doyens, 1 - 2ème étage, bureau B.233, tél : 010/47 84 89

1. Admission à la mineure

La mineure en études européennes est offerte à tout étudiant-e du programme de bachelier à l'UCLouvain.

2. Inscription à la mineure

- *En BAC2*

Une inscription en BAC2 via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à la mineure. Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant-e a accès à l'inscription à la mineure via son bureau virtuel.

- *En BAC3*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier (BAC3), les étudiant-e-s sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure suivie en seconde bloc annuel (BAC2). Il en est de même pour les étudiant-e-s qui recommenceraient leur troisième bloc annuel (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

3. La mineure en études européennes est sans condition d'accès.

4. Modification de l'inscription à la mineure : demande de modification à introduire auprès du conseiller aux études de la faculté d'origine.

5. Pour toute modification du programme type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant-e doit obtenir l'avis favorable du conseiller aux études de sa faculté d'origine et l'autorisation du responsable académique de la mineure en études européennes.

6. L'inscription aux activités (cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant-e.

7. Au début de chaque cours, l'enseignant informe les étudiant-e-s des supports disponibles.

8. Examens

L'étudiant-e inscrit-e à la mineure en études européennes prend une inscription aux examens auprès de sa faculté d'origine.

Les listes de passage des examens oraux des cours LEURO sont confectionnées par le secrétariat EURO.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse suivante : <https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/euro/horaires-des-examens-0.html>

9. Des informations pourraient également être envoyées par e-mail sur l'adresse e-mail UCLouvain des étudiant-e-s.